

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 14 mars 2022 à 19h00 sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) en mode virtuel:

Audrey Blondin-Lebel (siège 1) Gilles Dion (siège 3)
Danielle Joly (siège 2) André Benoît (siège 6)

Étaient absents :
Marc Champagne (siège 4) Mélanie Lampron (siège 5)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, Madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue à 19h00

4124-22-03-164 CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE

IL A ÉTÉ CONSTATÉ de la légalité de l'avis de convocation par la conseillère Danielle Joly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4125-22-03-165 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4126-22-03-166 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET ENTRETIEN DE CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec octroi une aide financière pour l'année 2021 au montant de 393 988\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Dion

ET RÉSOLU d'autoriser le Maire Luc Diotte et la directrice-générale Lyz Beaulieu à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles tous documents relatifs à la Convention d'aide financière 2021 – Volet entretien de chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte.

4127-22-03-167 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Danielle Joly

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière